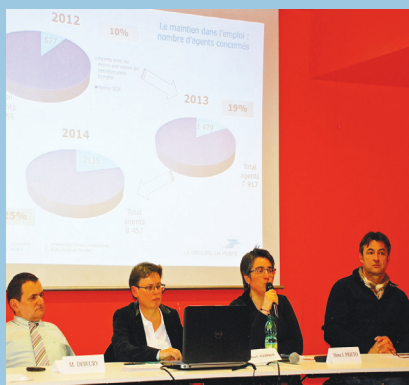


le lien

été
2015
juillet
trimestriel

n° 84
existe en braille

journal de l'association des travailleurs handicapés ou reclassés de La Poste et Orange



Assemblée Générale 2015

Déménagement de l'ATHA

La Bourse du Handicap



**ASSOCIATION DES
TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS OU
RECLASSÉS DE
LA POSTE & ORANGE**

www.atha.fr
contact@atha.fr

Edwige Legros, Responsable Accueil et Secrétariat

- Rentrée à La Poste en tant qu'Agent Auxiliaire de Direction, mon parcours professionnel m'a permis de consolider des compétences dans l'Assistanat Commercial au Courrier Entreprises à Paris 11, de Communication et de Secrétaire de Direction à la Direction de La Poste de l'Outre-Mer.
- Ces 3 dernières années, j'ai occupé le poste d'Assistante à la Plateforme Industrielle du Courrier de Wissous, mon souhait était de découvrir l'univers industriel de La Poste.
- Arrivée à l'Association à la mi-mars au moment de l'Assemblée Générale, m'a permis de m'adapter sans attendre sur mes nouvelles fonctions.
- Enrichir mes connaissances sur le plan juridique est, pour moi, un nouveau défi et me donnera l'opportunité de découvrir également de nouvelles activités.
- À l'écoute, avec un réel sens du contact humain, travailler à l'**ATHA** me permettra d'apporter aide et conseil en me lançant dans un nouveau challenge.



Nos nouvelles coordonnées depuis le 1^{er} Juillet 2015



ATHA
Immeuble ORSUD
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex

01 41 24 49 50

contact@atha.fr



Présidente	F. Fournier	01 41 24 49 52	atha.president@orange.fr
Resp Accueil-Secrétariat	E. Legros	01 41 24 49 50	atha.accueil@orange.fr
Resp Ressources Humaines	M. Bodin	01 41 24 49 53	atha.rh@orange.fr
Resp Communication	Y. Le Guilloux	01 41 24 49 51	communication.atha@orange.fr

Sommaire

- 2 Portrait d'Edwige
- 3 Le mot de la Présidente
- 4 à 7 Assemblée Générale
- 8 Intervention chez Orange à Tours
- 9 Informations diverses
- 10 Le handicap moteur



Immeuble Orsud
3-5 Avenue Gallieni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
Mail : contact@atha.fr

Site Web : www.atha.fr

Avec le soutien de La Poste et d'Orange



Fondateur : Djamel Nedjma
Directrice de Publication : F Fournier
Comité de Rédaction :
F Fournier
M Bodin
Y Le Guilloux
E Legros
I.S.S.N. 1292-5438
N° CPPAP : 0116 G 92568

Couverture : direction artistique «Graphir Design»
Impression : M4 Conseil



Imprimé sur papier 100% recyclé



Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Au cours du premier trimestre 2015, l'association a tenu une de ses instances capitale pour affirmer son existence et sa légitimité auprès de nos financeurs, l'Assemblée Générale. Cette dernière fût riche et dense permettant aux adhérents de l'association d'avoir des informations sur la pérennité de l'ATHA et sur la politique menée par nos entreprises en matière de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Lors de cette AG, les 30 ans de l'association ont été fêtés. Une manière d'affirmer que trente ans après sa création, l'ATHA est toujours vivante et dynamique dans les actions qu'elle mène au quotidien auprès des collègues touchés par le handicap. Trente ans déjà et quel chemin parcouru auprès des managers et autres collaborateurs de La Poste et d'Orange pour affirmer que le handicap n'est pas un frein au travail mais parfois un levier extraordinaire améliorant aussi le quotidien de collègues non handicapés.

Enfin, pour clore sur cet événement annuel, je voudrais en ma qualité de Présidente de cette association riche de par la diversité de ses adhérents, remercier les personnes présentes qui ont voté d'une manière unanime les nouveaux statuts. Ce vote de confiance prouve qu'ils ont pris conscience des enjeux à moyen terme auxquels l'association devra faire face. Ce vote positif apporte aussi la preuve que nos adhérents sont dynamiques n'hésitant nullement à faire évoluer la structure si le besoin s'en fait ressentir.

L'ATHA se trouve actuellement ravivée par des nouveaux bénévoles qui n'hésitent pas à s'engager en signant notre charte du Bénévolat, élaborée en 2014 suite à une nécessité de clarifier les rôles de chacun dans la structure. D'ailleurs avant l'été, une journée d'accueil a été consacrée à ces femmes et ces hommes qui nous ont rejoints, pour que l'association puisse encore se développer et affirmer sa raison d'être. De manière encore plus visible, de par l'engagement des collègues soucieux de la pérennisation de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dernière information :

Le 6^{ème} accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap à La Poste 2015-2017 a été signé par cinq syndicats le 26 mai et agréé par la DIRECCTE le 18 juin 2015.

Je vous souhaite un très bel été.

Françoise Fournier, Présidente de l'ATHA

Discours d'Ouverture



Bonjour à Tous,

Je remercie tout d'abord chacun de vous, par votre présence afin de participer aux travaux, de cette 30^{ème} Assemblée Générale de l'**ATHA**.

Je dois également excuser certains invités qui ne peuvent être présents étant occupés par des réunions ainsi que, certains administrateurs confrontés à des problèmes de santé.

Après mes remerciements aux administrateurs ici présents pour le travail accompli en 2014, j'ajouterai que je compte beaucoup sur leur disponibilité et implication durant ces deux jours pour répondre tout autant que moi, aux différentes questions émergeant de cette assemblée générale que je souhaite très riche.

Je remercie aussi toute mon équipe, qui en 2014, s'est mobilisée pour faire de l'insertion ou/et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, une réalité quotidienne. L'équipe a aussi œuvré permettant à l'association d'évoluer dans un contexte pas toujours des plus simples.

J'adresse également des remerciements aux bénévoles qui au cours de l'année 2014, ont encore fourni un important travail. Par la même, la présence de l'**ATHA** au plan national demeure une réalité concrète.

Avant de débiter notre 30^{ème} Assemblée Générale, je souhaite que nous respections une minute de silence en mémoire de Patrick PERSOGLIA, disparu brutalement le 26 Janvier 2015. Je vous en remercie.

De l'année 2014, je retiendrai plusieurs choses. D'abord, j'ai appris beaucoup dans plusieurs domaines qui jusqu'ici m'étaient restés totalement inconnus.

Très vite, le monde du handicap s'est ouvert à moi. Les différents handicaps, je ne les avais jamais côtoyés, de si près. Chacun d'entre eux a sa particularité.

De ce fait, il convient de trouver un mode de gestion adapté à chaque situation. Je pense que tant que vous n'êtes pas confronté au quotidien à la question de la multiplicité du handicap vous avez tendance à analyser les différentes situations qu'au travers du vôtre ou de celui que vous connaissez. La réalité diffère.

Le monde du handicap est loin d'être homogène. C'est le monde de la différence, qui doit s'intégrer dans un collectif de travail avec ses richesses et ses faiblesses. Seulement, pour les uns c'est plus simple, car non porteur de différence, « il sera considéré, comme tout le monde » par conséquent, l'équipe l'intégrera sans se poser de questions sur ses compétences professionnelles pour atteindre les objectifs fixés. De ce fait, il apparaît important, que la personne en situation de handicap adopte elle aussi une posture. Cela n'est pas toujours aisé, loin de là.

Être, dans le déni du handicap, n'est pas la solution idéale. En effet, au nom de ce dernier, le handicap est caché. Surtout, je ne demande rien ni à mon collègue, ni à mon responsable mais je m'épuise à trouver des stratagèmes afin de toujours le passer sous silence. En conséquence, je ne profite pas d'aménagements techniques ou organisationnels susceptibles de m'être proposés. Dans ce cas, même si l'entourage de travail soupçonne qu'il y a un sérieux problème, il n'osera pas le mentionner par peur d'être considéré comme quelqu'un qui se mêle de choses qui ne le regarde pas.

Accorder, à son handicap, une place déterminante en terme d'identité, n'est pas non plus la solution envisageable. Si la personne s'enferme dans sa situation, elle analysera toutes les décisions prises à son encontre, qu'au travers de ce prisme. Le résultat en sera forcément négatif, aboutissant à une situation inconfortable, non seulement pour la elle-même, mais aussi pour ses collègues de travail.

Par conséquent, il convient que la personne en situation de handicap trouve sa propre posture afin de s'intégrer en toute quiétude.

À ce titre, dans certains cas, le handicap d'un collaborateur sera passé sous silence. Cela se fait d'un commun accord en général.

Maintenant, il convient aussi de se poser la question de savoir, comment le manager voit le handicap. Il n'est pas évident pour quelqu'un, qui n'y a jamais été confronté de trouver une posture neutre, surtout que ce terme revêt encore une connotation négative. Il faut briser la « glace », et là, la personne concernée doit tenter la première, d'ouvrir le dialogue en posant avant tout sur ses propres compétences, et sur ce qu'elle a développé afin de pallier à un quelconque souci. Il convient de mettre l'interlocuteur à « l'aise » dans le contexte en question. L'échange sera d'autant plus efficace, que des qualités telles que l'écoute, l'ouverture ou bien encore l'adaptabilité vont être mobilisables par le manager comme par le collaborateur.

La situation de handicap, est parfois au contraire un levier dans un collectif de travail. Elle amène à davantage de solidarité entre les collègues, un renforcement du sentiment d'appartenir à une équipe et par la même de bien-être au travail. Cette façon d'appréhender le handicap renforce aussi tout ce qui a trait à l'humain en lui donnant une place centrale dans l'organisation contribuant ainsi à sa performance.

L'accompagnement du collaborateur handicapé, dans le choix de son mode d'intégration personnel est souvent riche d'enseignements. Souvent, c'est lui qui est le plus à même de dire ce dont il a besoin. Ainsi, l'aspect aménagement de poste tend à passer plus inaperçu et ainsi s'établit une espèce de normalisation par rapport au poste occupé. De plus, cette manière d'aborder la question sera positive car n'entraînera pas chez les collègues un sentiment de surprotection. Il convient de garder l'équilibre pour atteindre une certaine équité. Pour cela, encore faut-il jouer sur la spécificité des compétences du salarié.

Il est donc important, à mon sens, de faire les démarches auprès de la MDPH, pour obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé. En effet, cette démarche est la première phase dans l'acceptation de son handicap, chose qui est loin d'être évidente, surtout si ce dernier n'est pas lié à la naissance. En effet, lorsqu'il survient suite à un accident de la vie, il y a tout un cheminement psychologique à faire pour essayer d'accepter la

situation. En outre, si le handicap survient suite à un accident de travail, cela prend encore une autre dimension dans son acceptation. Souvent, une rancœur s'installera par rapport à l'employeur et de ce fait, les démarches pour être reconnu TH seront très difficiles à faire.

Je peux entendre la difficulté pour un salarié au sens large du terme de se faire reconnaître TH. Même si cela renvoie à une réalité que l'on souhaite fuir, la démarche est importante dans le sens où il s'agit d'une protection. Une fois, la RQTH délivrée, le titulaire est libre ou non de s'en prévaloir vis-à-vis de l'employeur. Toutefois, le fait de délivrer une RQTH est important, dans le sens où il peut, dans certains cas, amener à ouvrir le dialogue entre collaborateurs. La personne pouvant se prévaloir d'une RQTH se trouve dans la phase d'acceptation du handicap et par conséquent, la parole est libérée. Son responsable se sentira plus libre de parler d'une situation qui désormais porte un nom. Du dialogue naît alors au sein de l'équipe, une nouvelle manière de procéder pour tendre vers une phase de bien-être au travail

Aujourd'hui, la personne en situation de handicap est de plus en plus considérée comme sujet acteur au sein de la Poste et d'Orange. De ce fait, elle est souvent, la première à sensibiliser souvent ses collègues et son manager au handicap. Mais, je sais aussi qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Pour conclure, je dirai que l'année 2014 a été très riche pour l'ATHA. De nouvelles démarches ont été entreprises afin que l'association demeure très active dans le domaine du handicap aussi bien à La Poste que chez Orange.

Avant, de vous souhaiter une excellente Assemblée Générale, j'ajoute au nom de tous la bienvenue à Mme Edwige LEGROS, qui remplace Yannick LE GUILLOUX depuis le 16 mars 2015. Yannick reste au sein de l'équipe et occupe désormais le poste de Responsable Communication et Développement.



Discours de Clôture



Chers Adhérents,

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à cette 30^{ème} Assemblée Générale qui va se clore dans quelques minutes. Je voudrais également remercier à nouveau Alice Jolivot à la traduction en langue des signes et Jean-Luc Le Goaller à la transcription.

Merci à Jean-Pierre HURTAUD pour la lecture du rapport d'activité. Merci à notre comptable pour la présentation du bilan comptable.

Merci aussi, aux administrateurs présents qui se sont investis afin que cette Assemblée se déroule dans de bonnes conditions.

Merci à mon équipe, ici présente qui s'est montrée très disponible et à votre écoute durant ces deux jours où les échanges furent très riches.

Et maintenant, reste à vous présenter les perspectives de l'année 2015-2016. Il y a encore du travail sur la planche pour continuer à assurer le développement de l'association au cœur de nos entreprises, La Poste et Orange qui nous financent.

I-Aspect réglementaire.

Maintenant, que vous avez validé, les nouveaux statuts, les démarches auprès de l'administration fiscale vont être accomplies pour continuer dans le process réglementaire et être enfin reconnue d'intérêt général. Je ne vous cache pas qu'il s'agit d'un dossier très lourd et complexe.

Si cette reconnaissance est attribuée, nous entamerons les démarches auprès de la Fondation Orange, afin de bénéficier du mécénat de

compétences. Cela pourrait permettre à l'association de développer son activité et pourquoi pas explorer d'autres champs d'interventions.

II – Aspect Communication

Le poste de Responsable Communication est pris en charge par M Yannick Le GUILLOUX. De nouvelles pistes sont déjà à l'étude. En effet, il s'agit maintenant de repenser le contenu de ce poste afin d'être plus près de nos adhérents et de nos différents interlocuteurs. En un mot, il convient encore de se faire connaître dans le champ de nos interventions. Et ici, je reste persuadée qu'il y a des pistes à explorer, à développer selon les actions en cours.

Premièrement, le journal « Le Lien » sera plus attractif pour nos lecteurs, avec une rubrique juridique, une rubrique sur l'actualité générale autour du handicap. Puis, une partie courrier des lecteurs sera mise en place dans laquelle des réponses vous seront apportées aux différents questionnements.

Plus précisément, afin de connaître le besoin réel des managers et des interlocuteurs de nos deux entreprises, confrontés aux situations de handicap au travail, un questionnaire leur sera envoyé. Sur la base des réponses faites, l'**ATHA** pourra recentrer ses différentes actions.

Le site Internet, sera également revu afin d'être plus attrayant pour nos visiteurs potentiels.

III- Aspect Retravailler les partenariats

L'année 2015 sera mise à profit afin que l'association retravaille ses partenariats aussi bien en interne qu'en externe. En effet, la convention de partenariat avec La Poste va être retravaillée suite à la signature du nouvel accord. Cette convention a un double objectif. Elle rend l'association plus crédible en interne comme en externe. De plus, elle permet de clarifier nos domaines d'intervention au sein de La Poste. La convention permet aussi à l'**ATHA** de décliner l'accord signé tout en restant dans une totale neutralité vis-à-vis non seulement de la Poste mais aussi des partenaires sociaux signataires de l'accord.

Une convention de partenariat avec AGA-PSY devrait aussi voir le jour.

Des contacts vont être pris avec l'APF et CAP

Emploi, pour donner à l'association un réseau sur lequel elle pourra s'appuyer afin de remplir ses principaux objectifs et donner davantage de visibilité sur sa raison d'être.

IV – Le Bénévolat

Durant l'année 2015, l'accent aussi sera également sur le développement du bénévolat au sein de l'**ATHA**. En effet, l'implication des bénévoles au cœur de notre association est très importante. C'est pour cela, que la Charte du bénévolat a été rédigée et validée par le Conseil d'Administration, permettant à ceux qui souhaitent s'engager de le faire en toute connaissance de cause. Il ne doit pas s'agir d'un engagement à l'aveuglette parce qu'un jour « on a envie de mais sans y avoir réfléchi plus que cela ». Non, un engagement est un acte qui se fait après réflexions et nécessite d'être prêt à faire des sa-

crifices. L'altruisme demande des efforts qui ne sont pas toujours récompensés, loin de là, mais qui apportent de grandes satisfactions pour soi-même. Il faut savoir que lorsque l'on s'engage, l'on est dans l'esprit de quelqu'un qui n'attend rien en retour. A ce niveau, j'oserais même dire que nous avons la chance d'être dans des entreprises qui attribuent des autorisations spéciales d'absence pour accomplir son travail de bénévole. Toutefois, il convient de ne pas en abuser si l'on souhaite que cette mesure reste en vigueur. Pour conclure, j'ai le plaisir de vous annoncer la création prochaine de la Section Languedoc Roussillon.

Merci, à tous et à toutes, de votre implication tout au long de ces deux journées.



Soirée de clôture célébrant les 30 ans de l'**ATHA** animée par La Compagnie du Message



À Tours, le 9 Juin 2015, l'ATHA rencontre les Handi-Managers d'Orange

Orange a sollicité l'ATHA le 9 juin 2015 dans le cadre d'un après-midi dédié au handicap au travail et à la présentation des « nouvelles solutions autonomie handicap ». Une trentaine de handi-managers, handi-formateurs, préventeurs et RH de proximité de la région Centre ont été conviés à cette rencontre.

M. Grosjean, Directeur Délégué Sécurité Globale et Correspondant handicap a présenté les objectifs d'Orange en termes de recrutements et a fait part des difficultés que rencontre le groupe pour recruter. En effet, le niveau de recrutement est fixé à Bac+2 minimum en fonction des postes à pourvoir (techniciens, vendeurs, fonctions techniques) ; et si la loi de 2005 commence à porter ses fruits en permettant à davantage de jeunes d'accéder aux études supérieures, les jeunes diplômés sont très recherchés par les grandes entreprises et la concurrence est bien réelle. Orange se fixe pour objectif d'atteindre les 6% de collaborateurs en situation de handicap d'ici fin 2016.

Un tour de table a ensuite permis à chaque participant d'évoquer son quotidien et surtout de faire part de ses expériences aux côtés de collègues en situation de handicap.

La Présidente, Françoise Fournier, a ensuite présenté l'association et mis l'accent sur sa déontologie et sur ses missions. A partir des échanges de la salle, Maryvonne Bodin, chargée RH de l'Association a expliqué comment les dossiers sont pris en charge et la manière dont elle intervient selon que la demande émane du travailleur handicapé ou de l'employeur (correspondant handicap, manager, assistant social,...).

La grande interactivité entre les participants a permis d'aborder les points les plus sensibles. Ainsi, les managers ont fait part des difficultés rencontrées lorsqu'il faut concilier l'obligation légale d'aménagement des postes de travail et respecter la confidentialité au regard de l'état de santé de la personne en situation de handicap. Travailler sur le handicap sans le nommer :

un problème qui se pose surtout dans le cas du handicap invisible. L'ATHA a donc rappelé la nécessité de travailler en réseau : tout d'abord, la personne en situation de handicap est la seule à pouvoir déterminer ce qui correspond le mieux à ses besoins, d'où la nécessité de créer des liens de confiance au sein du collectif de travail pour qu'elle soit à l'aise et reste « acteur » dans la recherche de solutions. Ensuite, il faut rappeler le rôle capital du médecin du travail, des assistants sociaux, des préventeurs, de tous les acteurs de la santé au travail qui doivent coordonner leurs actions pour identifier les besoins, trouver ensemble les solutions les plus adaptées et en assurer la réalisation.

La Présidente de l'ATHA, remercie Mme Liliane Deharo, Correspondante Handicap SCO NC et DOMP NC et M. Grosjean d'avoir associé l'Association à cette manifestation. La richesse et la diversité des échanges ont certes permis à tous de témoigner, mais auraient mérité des approfondissements.

L'occasion peut-être d'envisager d'autres rencontres sur la base d'un thème en particulier. Pour l'heure, l'ATHA reste à l'écoute et répondra à toutes les sollicitations des participants.

Vie des Régions : nouveau Bureau de la Section Rhône-Alpes

L'Association des Travailleurs Handicapés de la Section Rhône-Alpes s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 28 Mai 2015, à l'initiative de Françoise FOURNIER, Présidente de l'ATHA.

En préalable à la réunion, Françoise FOURNIER a rendu un vibrant hommage à notre regretté Patrick PERSOGLIA et remercié vivement les adhérents qui ont œuvré depuis.

À l'occasion de cette AG, les adhérents présents et ceux ayant donné pouvoir, ont élu un nouveau bureau. Françoise FOURNIER adresse tous ses encouragements à la nouvelle équipe constituée.

Responsable de Section : Régis DUCRUIX,
Secrétaire : Fanny CADORET,
Secrétaire adjoint : Thierry CARPENTIER
Trésorier : Alexandre MIGNOT.
Trésorier Adjoint : Pascal REY.



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) est :

- Une reconnaissance officielle de son aptitude au travail suivant ses capacités liées à son handicap.
- Une mesure qui permet d'avoir accès à des aides mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle.

- Une mesure qui concerne également les handicaps invisibles tels que le diabète, l'asthme, les rhumatismes, les allergies...

La RQTH est, avant tout, une initiative de la personne en situation de handicap.

Cette démarche permet de disposer d'un accompagnement financier, administratif, humain pour réussir son intégration professionnelle ou son maintien dans l'emploi suite à un accident de la vie.

Lancement de la 2^{ème} Édition de la Bourse du Handicap

Ouverte à tous les agents de La Poste en activité, la Bourse Solidarité de l'action sociale récompensera trois lauréats pour leurs initiatives ou projets exemplaires, menés bénévolement hors de leur cadre pro-

fessionnel, dans le domaine du handicap.

La date limite de dépôt des candidatures au service solidarité de l'action sociale est fixée au 4 septembre 2015 à 18h.



Pour en savoir +, rendez-vous sur le portail malin à l'adresse suivante :

<http://www.portail-malin.com/catalogue/solidarité/.html>



Qu'est-ce que le Handicap Moteur ?

Le handicap moteur ou déficience motrice peut toucher un membre ou l'ensemble du corps. Il s'agit d'une atteinte de la mobilité des membres supérieurs et/ou inférieurs.

La cause peut en être multiple (accident de naissance ou accident de la vie ou d'une maladie stabilisée ou évolutive). Elle revêt diverses formes. En effet, la déficience motrice se traduit au niveau de la marche, de la préhension, de l'élocution, de la coordination des membres. Il s'agit dans la majorité des cas d'un handicap visible.

Il se reflète parfois par une déambulation difficile amplifiée ou non par des problèmes d'équilibre. Lorsque tel est le cas, la personne concernée possède une canne ou est en fauteuil roulant électrique ou manuel. Toutefois, selon le niveau de la déficience, elle se déplacera sans aides techniques particulières et sera même en capacité de réaliser quelques prouesses physiques comme tout à chacun.

L'atteinte à la motricité revêt diverses déficiences qui sont d'origine cérébrale, médullaire, neuromusculaire ou ostéo-articulaires.

L'atteinte d'origine cérébrale provient de lésions précoces des structures du cerveau dans ce cas on parlera d'IMC ou d'atteintes plus tardives créées par un traumatisme crânien (qui peut avoir des conséquences très diverses sur la motricité, le comportement ou les capacités de mémorisation), un accident vasculaire cérébral ou une tumeur cérébrale. Les atteintes neurologiques une fois diagnosti-

quées ne sont pas évolutives mais peuvent entraîner des perturbations du tonus musculaire, de la régulation automatique des mouvements et de leur commande volontaires.

L'atteinte d'origine médullaire provient de lésions dues à un traumatisme ou à une maladie de la moelle épinière. Selon la hauteur où la moelle est atteinte, il y a risque de paralysie des membres inférieurs (paraplégie) ou des quatre membres (tétraplégie). Des troubles sphinctériens et/ou de la sensibilité sont caractéristiques de ces lésions.

L'atteinte d'origine neuromusculaire provient de maladies d'origine génétique comme les dystrophies musculaires (myopathie) ou l'amyotrophie spinale infantile, plus rarement d'origine toxique endocrinienne voire métabolique. Il s'agit de maladies évolutives caractérisées par une perte progressive de la force musculaire pouvant entraîner des désordres divers : déformations orthopédiques, difficultés de déglutition, troubles digestifs, insuffisances respiratoires et parfois cardiaques.

L'atteinte d'origine ostéo-articulaire comprend les déficiences motrices provoquées par une malformation (absence ou anomalie d'un membre), des lésions rhumatismales (polyarthrite rhumatoïde), des déviations de la colonne vertébrales (scoliose) ou une anomalie de la formation de l'os (ostéogenèse imparfaite).

Le mois prochain, nous aborderons un autre type de handicap.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom: Prénom :

Date de Naissance :

Adresse Personnelle:

Code Postal: Ville:

Téléphone domicile:

Portable:

Adresse Mail Personnelle:



ASSOCIATION DES
TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS OU
RECLASSÉS DE
LA POSTE & ORANGE

3-5 Avenue Gallieni
94257 Gentilly Cedex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
Mail : contact@atha.fr

www.atha.fr

Je suis : ☐ En Activité à ☐ La Poste ☐ Orange ☐ Fonctionnaire
☐ Retraité de ☐ La Poste ☐ Orange ☐ Salarié

Pour les adhérents postiers, merci de préciser votre rattachement métier :

☐ Colis ☐ Courrier ☐ SF ☐ Enseigne ☐ Autres

- ☐ J'adhère à l'ATHA pour un montant annuel de 10 euros
☐ Je m'abonne au journal « Le Lien » pour 8 euros de plus (tarif adhérent)
☐ Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 euros (tarif non adhérent)
☐ J'effectue un don de _____ €

☐ Je joins un chèque d'un montant total de _____ €

Je suis reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) : ☐ Oui ☐ Non

A titre facultatif, je précise ma situation de handicap :

☐ Visuel ☐ Auditif ☐ Moteur ☐ Psychique ☐ Autres

J'accepte que mes coordonnées soient transmises au correspondant ATHA de mon département. ☐ Oui ☐ Non*

J'accepte de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien » ☐ Oui ☐ Non*

*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'atha 47/49 rue Barrault 75013 Paris.

Date et signature

Association à but
non lucratif régie
par la Loi de 1901
CCP Paris 597 94 Z
Code APE 913 E
Siret 420 678 575 00010



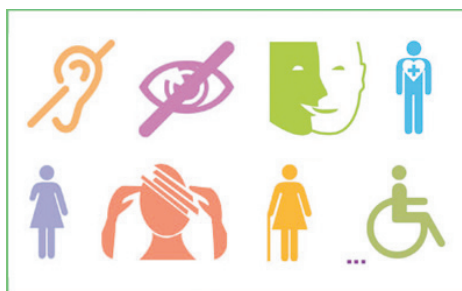
REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES



30 ans d'existence

Depuis 30 ans, l'**ATHA** s'intéresse aux Personnes en Situation de Handicap au travail.

Le maintien dans l'emploi, au sein de la Poste ou d'Orange est sa principale raison d'être.



Aujourd'hui, afin de se développer, elle lance un appel à toutes personnes prêtes à s'investir dans le domaine des situations de handicap au travail pour :

- Sensibiliser aux situations de handicap les différents acteurs du collectif de travail
- Alerter les permanents de l'association des problèmes liés à des situations de handicap au sein des services de l'entreprise
- Présenter l'association lors de forums organisés sur le lieu de travail
- Apporter un soutien à un collègue en situation de handicap lors de ses démarches (par exemple : RQTH)
- Porter l'action de l'**ATHA** auprès des managers de l'entreprise
- Participer à la Semaine de l'Emploi des Personnes Handicapées
- Collaborer aux actions d'animation, de communication organisée par l'Association.

Dans votre engagement, auprès de l'**ATHA**, vous ne serez pas seul. Les permanents vous apporteront soutien et aide de par leur regard de professionnel.

L'association intervient sur le territoire national. Pour fonctionner, elle s'appuie sur son réseau de bénévoles.



ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS OU RECLASSÉS DE LA POSTE & ORANGE

✉ : contact@atha.fr Site Internet : w.w.w.atha.fr

Renseignements complémentaires auprès de : M Yannick Le GUILLOUX

Responsable Communication et Développement ✉ communication.atha@orange.fr